

L'an Deux Mille Vingt-trois et le 6 du mois de juin, de 17 h 00 à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

<b>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN EXERCICE</b>	<b>26</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRÉSENTS</b>	<b>15</b>
Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI, Pierre VIEL	
<b>ADMINISTRATEURS EXCUSÉS</b>	<b>7</b>
Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Alain METGE	
<b>ADMINISTRATEURS ABSENTS</b>	<b>4</b>
Christian LOUBET, Alain ROCHET, Jean-Michel SOLER, André VIDAL	
<b>POUVOIRS</b>	<b>1</b>
Raymond BERDOU,	donne pouvoir à Christine TÉQUI

**TECHNICIENS PRÉSENTS :**

Patrick RESCANIÈRES (Directeur Général des Services), Guillaume ROUGÉ (Directeur de l'Information), Amélie BERT (Directrice Technique), Justine MOREREAU (Responsable pôle Juridique), Claudine LAFON (Assistante de Direction).

Début de la séance : 17 h 00.

Madame la Présidente, Christine TÉQUI, ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs attribués.

Madame la Présidente propose en tant que secrétaire de séance Jérôme BLASQUEZ.

Madame la Présidente fait état de la configuration exceptionnelle dans laquelle le SMDEA se trouve depuis le 13 mai 2023 suite à une cyberattaque.

Madame la Présidente informe les membres du conseil d'administration que l'ensemble du SMDEA est bien entendu impacté, même si par nature les activités administratives sont les plus exposées à ce jour.

Madame la Présidente tient à remercier les agents du SMDEA pour le travail réalisé afin de remédier à cette situation, leur professionnalisme, et leur témoigne toute sa confiance.

Enfin, Madame la Présidente remercie les administrateurs qui ont fait en sorte que ce conseil d'administration puisse se tenir dans des conditions optimales au regard de la situation.

Après ce propos introductif, Madame la Présidente propose d'examiner l'ordre du jour de la séance, et informe qu'au vu des problèmes administratifs rencontrés à la suite de la cyberattaque, le procès-verbal du 04.05.2023, qui n'a pas pu être porté à la connaissance des administrateurs avant ce soir, sera soumis à validation lors du prochain conseil, le 11.07.2023.

#### ▲ POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

1. *Convention de mise à disposition de biens sur la commune de LORDAT suite à la Déclaration d'Utilité Publique du 16.10.2018*
2. *Modification de l'organigramme du SMDEA*
3. *Retrait du groupement de commandes des Syndicats Départementaux d'Energie pour l'achat de gaz*
4. *Adhésion et approbation de la convention constitutive du groupement des commandes « énergie » du CD09*
5. *Intégration de l'accord-cadre cyberdéfense du groupement RESAH autorisation de signature de la convention*
6. *Renouvellement d'une ligne de trésorerie*

#### ▲ POINTS SOUMIS À INFORMATION

- *Cyberattaque : intrusion du système d'information du SMDEA*
- *Etat des lieux de la ressource en eau et gestion de l'étiage*
- *Eau Ariège : bilan des initiatives et nouvelles actions*



## ▲ POINTS SOUSMIS À INFORMATION

### **POINT 1. Cyberattaque : intrusion du système d'information du SMDEA**

Patrick RESCANIÈRES porte à la connaissance des administrateurs les faits de la cyberattaque qui a impacté l'ensemble de l'infrastructure informatique du SMDEA, le samedi 13.05.2023, et qui a été identifiée par les services du SMDEA le dimanche 14.05.2023, au matin.

Patrick RESCANIÈRES fait état des actions menées par le SMDEA auprès des autorités compétentes, qui sont la Préfecture, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), et de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), la gendarmerie, Orange Cyberdéfense.

Il précise qu'un dépôt de plainte a été déposé le lundi 15.05.2023 pour demande de rançongiciel et menace de publication de données.

Patrick RESCANIÈRES souligne le caractère important des données personnelles, parfois sensibles, que le hacker pourrait détenir et souligne l'activité perturbée des services du SMDEA.

De plus, Patrick RESCANIÈRES rapporte qu'au niveau de la communication externe une conférence de presse a été organisée le 25.05.2023, et qu'une communication interne a été mise en place afin d'informer les agents du syndicat.

Patrick RESCANIÈRES insiste sur la priorité à sécuriser l'ensemble du dispositif, ainsi que la réinstallation du système d'information.

De plus, Patrick RESCANIÈRES précise que cette situation va nécessiter des mois de travail et que les actions à venir se feront pas à pas, afin de consolider l'ensemble du système d'information du SMDEA.

Madame la Présidente aborde le sujet des assurances, auquel Justine MOREREAU répond que le SMDEA est assuré à hauteur de 30 000 € pour le matériel informatique et la récupération de fichiers, et à hauteur de 80 000 € pour d'éventuels recours à indemnisation de tiers.

Jean-Claude COMBRES demande si la facturation a été affectée, et quel est le montant de la rançongiciel ?

Patrick RESCANIÈRES répond que les factures adressées aux usagers avant l'attaque peuvent être payées sans problème auprès de la paierie départementale ; Quant au montant de la rançon, le SMDEA n'en a pas connaissance.

Daniel GONCALVEZ souhaite savoir si les automates dans sur les centres de distribution d'eau potable ont été infectés ?

Guillaume ROUGÉ répond qu'aucune partie industrielle n'a été touchée, seuls les services administratifs ont été impactés.

Madame la Présidente remercie encore le conseil d'administration pour leur compréhension et leur discrétion sur le sujet.

## **POINT 2. État des lieux de la ressource en eau et gestion de l'étiage**

Amélie BERT présente l'état des arrêtés de limitation des usages de l'eau au 30.05.2023, pour lequel le département de l'Ariège est placé en vigilance.

Amélie BERT mentionne la situation du barrage de Montbel qui, à ce jour, a un taux de remplissage de 62 %, ainsi que celui de Filhet qui est à 75 % de sa capacité grâce au pompage dans l'Arize.

Amélie BERT présente également la ressource du Prat d'Albis qui, grâce aux intempéries des semaines précédentes, et aux divers travaux effectués sur les captages, permet d'obtenir un bon niveau, bien que celui-ci soit inférieur aux années précédentes.

Amélie BERT rapporte que la source du Soubidou répond très bien à la pluviométrie et que le SMDEA est confiant pour cet été.

Quant à la ressource de Saint-Paul-de-Jarrat qui a pour fonction de renforcer Foix, Amélie BERT explique qu'elle réagit temporairement aux intempéries, ce qui pourrait impacter le remplissage cet été.

Afin d'anticiper la crise, Amélie BERT informe que le SMDEA a prévu un suivi, hebdomadaire ou bimensuel des sources dites sensibles non télé surveillées, un recensement des ressources à risques, des solutions pour chaque site en cas de pénurie, ainsi qu'un renfort du dispositif des astreintes.

Amélie BERT fait part de divers achats réalisés : cuves de transports supplémentaires, équipement de système de pompage, porteur d'eau et cuve sur berce.

Elle précise qu'en cas de besoin, une potentielle contractualisation a été anticipée avec une entreprise pour la location d'un camion avec chauffeur afin d'assurer des rotations de citernes sur le territoire.

## **POINT 3. Eau Ariège : bilan des initiatives et nouvelles actions**

Amélie BERT donne un bilan de la Journée Mondiale de l'Eau du 22.03.2023, organisée à l'école primaire Lucien Goron à Foix, qui a réuni sur les stands d'animation, 170 élèves et 150 visiteurs, pour la visite de la station d'épuration de Vernajoul, 170 élèves et 80 visiteurs, et pour le débat 120 personnes.

Amélie BERT, présente également les évènements à venir, à savoir :

- La Journée Mondiale de l'Environnement, du 5 au 9 juin 2023, avec des animations réalisées par le partenaire Pollustock auprès de plusieurs collèges/écoles,
- Les Journées Européennes du Patrimoine en septembre, avec visites de sites.

De plus, Amélie BERT explique que lors du salon des maires, le 23.06.2023, un stand « Eau Ariège » proposera aux élus de réfléchir à la réalisation d'une grille d'évaluation pour la mise en place d'un label qui permettra de récompenser les communes, communautés de communes, structures, entreprises, qui œuvrent au quotidien pour la préservation de la ressource en eau.



## ▲ POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

### **RAPPORT 1. Convention de mise à disposition de biens sur la commune de Lordat suite à la Déclaration d'Utilité Publique du 16.10.2018**

Justine MOREREAU rappelle qu'un arrêté préfectoral a été pris le 16.10.2018 déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement et de dérivation de la source de Fontroune, ainsi que l'instauration des périmètres de protection correspondant, et portant autorisation d'utiliser cette eau pour la consommation humaine, produite et distribuée par un réseau public, au profit du SMDEA.

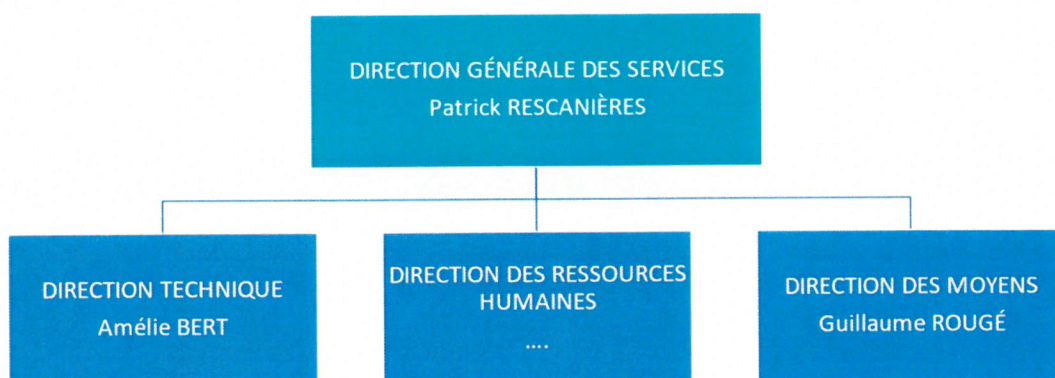
Justine MOREREAU précise que les parcelles impactées sont la A-642 au lieu-dit « La Fumade », et la A-911 au lieu-dit « Nadel », et que la convention a déjà été signée par le Maire de Lordat, par autorisation délibérée au Conseil Municipal, le 26.11.2022.

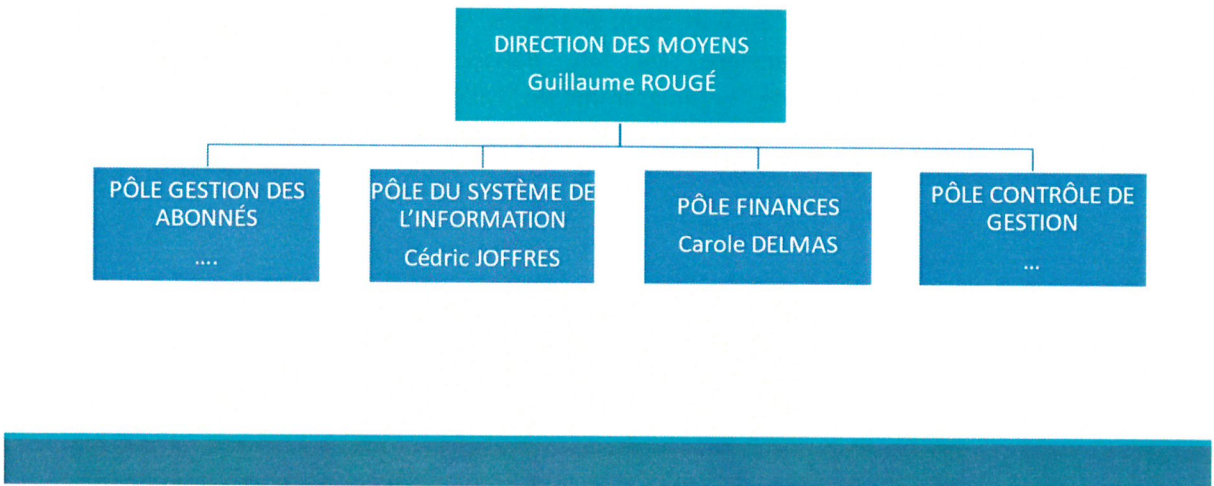
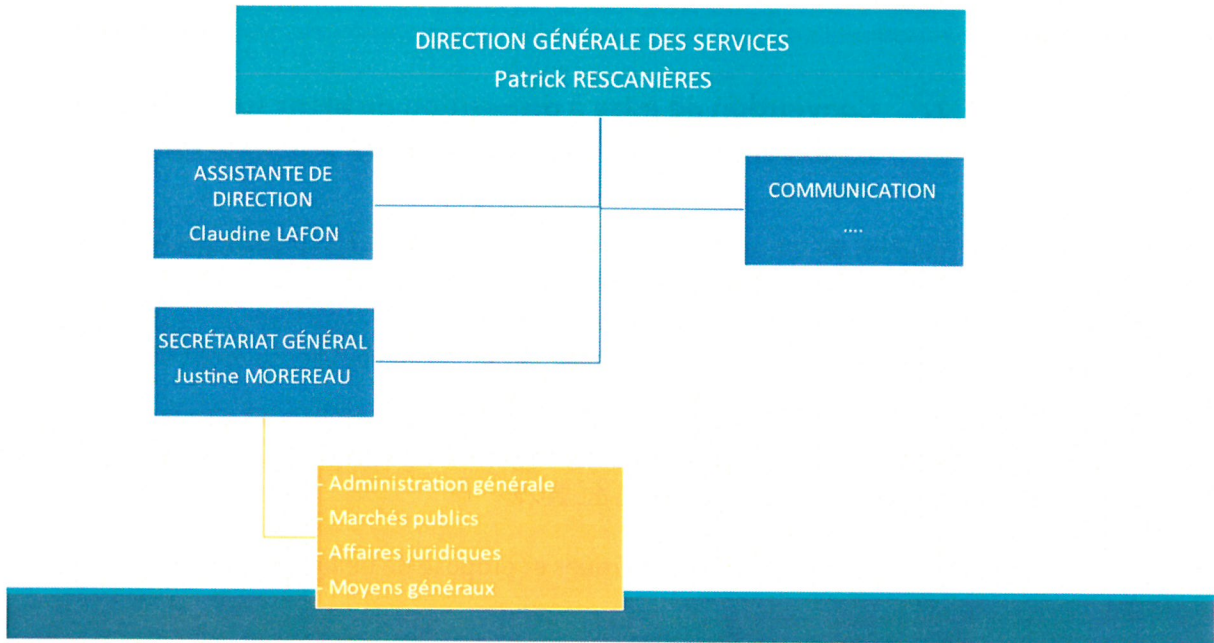
Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et propose de délibérer sur le présent rapport.

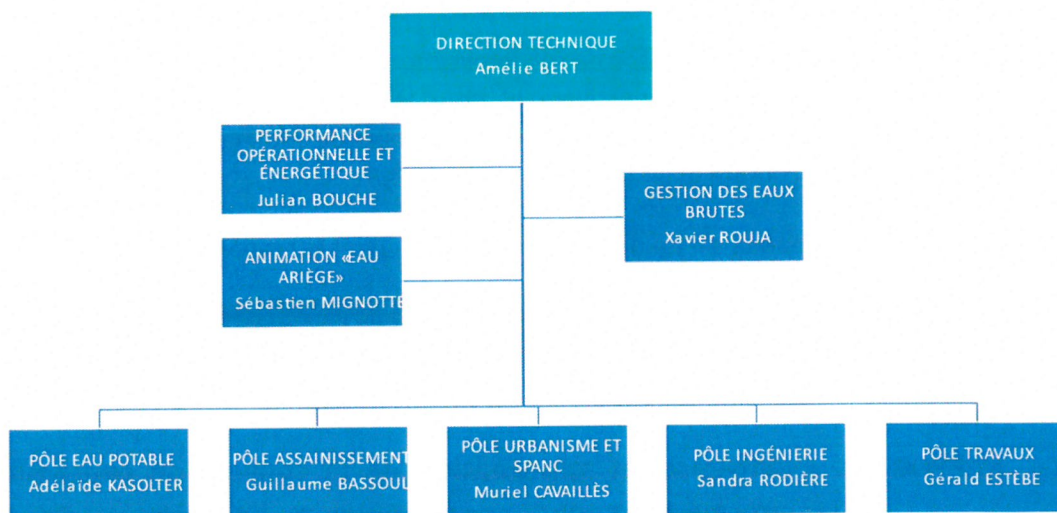
▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RAPPORT 2. Modification de l'organigramme du SMDEA**

Patrick RESCANIÈRES rappelle la vacance de deux directions, la direction des Ressources Humaines et la Direction Administrative Financière. De fait, Patrick RESCANIÈRES propose au conseil d'administration une modification de l'organigramme du SMDEA comme suit :







Patrick RESCANIÈRES précise que l'organigramme présenté au Comité Social et Economique du SMDEA a reçu un avis favorable.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques.

Daniel GONCALVEZ souhaite savoir si cette modification implique un changement d'échelon pour le directeur des Moyens ?

Patrick RESCANIÈRES répond par la négative.

Madame la Présidente soumet la modification de l'organigramme du SMDEA à délibération.

▲ MODIFICATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RAPPORT 3. Retrait du groupement de commandes des Syndicats Départementaux d'Énergie pour l'achat de gaz**

Guillaume ROUGÉ informe que le SMDEA dispose de points de livraison de gaz naturel sur les sites de Saint Paul de Jarrat, la station d'épuration de Laroque d'Olmes et l'Unité Territoriale d'Exploitation de La Tour du Crieu.

Guillaume ROUGÉ rappelle la délibération prise par le conseil d'administration en date du 14.06.2021, pour adhérer au groupement de commande des Syndicats Départementaux d'Énergie pour l'achat de gaz naturel dont le coordonnateur est le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn – SDET, ainsi que la délibération prise en date du 11.04.2023, notifiant l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes « énergies » piloté par le Conseil Départemental de l'Ariège, pour l'achat futur de gaz et d'électricité.



De fait, Guillaume ROUGÉ explique que le SMDEA doit notifier au SDET son souhait de se retirer du groupement, à date de fin d'exécution des marchés, soit le 31.12.2024.

Madame la Présidente précise qu'en raison de son implication et de celle de Jérôme BLASQUEZ en tant que signataire dudit groupement, respectivement pour le compte du Conseil Départemental de l'Ariège et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège, Louis MARETTE sera en l'espèce signataire pour le compte du SMDEA.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, et soumet le rapport au vote.

#### ▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RAPPORT 4. Adhésion et approbation de la convention constitutive du groupement des commandes « énergies » du Conseil Départemental de l'Ariège**

Guillaume ROUGÉ expose que suite à l'approbation par le conseil d'administration de se retirer des groupements de commandes du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE 09) pour l'achat d'électricité, ainsi que du groupement de commandes des Syndicats Départementaux d'Énergies, coordonné le SDET (Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn) pour l'achat du gaz naturel, il peut être délibéré sur l'adhésion au groupement de commandes « énergies » du Conseil Départemental de l'Ariège.

Guillaume ROUGÉ rappelle que la convention porte sur la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel, ainsi que sur la fourniture de services associés à la fourniture d'électricité/gaz naturel.

Guillaume ROUGÉ souligne que ce groupement de commandes est conclu sans limitation de durée, chaque membre étant libre de s'en retirer, les retraits ne prenant effet qu'à l'expiration des marchés et accords-cadres en cours.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, et soumet le rapport au vote.

#### ▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RAPPORT 5. Intégration de l'accord-cadre cyberdéfense du groupement RESAH, autorisation de signature de la convention**

Guillaume ROUGÉ propose de signer une convention permettant au SMDEA d'accéder à l'accord-cadre n°2020-027 relatif aux prestations de cybersécurité proposées par le RESAH, cybersécurité gérée par la branche cyberdéfense d'Orange.

Guillaume ROUGÉ énumère les prestations incluses dans la convention qui permettra au SMDEA de piloter et assurer la sécurité de son Système d'Information avec confidentialité et intégrité des



données, de détecter, qualifier et réagir aux incidents de sécurité, et de diffuser les bonnes pratiques en matière de cybersécurité du Système d'Information et des données.

Guillaume ROUGÉ informe que la contribution annuelle est de 500 € H.T.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## RAPPORT 6. Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Patrick RESCANIÈRES rappelle les lignes de trésoreries souscrites en vigueur à ce jour qui arrivent à échéance :

	Crédit Mutuel	Caisse d'Épargne
Montant	4.9 M€	4.9 M€
Index bancaire	Euribor 3 Mois	Ester
Marge bancaire	0.60 %	0.45 %
Commissions diverses	Commission d'engagement : 3 000 €	Commission d'engagement : 5 000 € Commission de mouvement : 0.01 %
Ligne active jusqu'au	14.12.2023	14.07.2023

Patrick RESCANIÈRES nomme les banques consultées, en date du 25.04.2023, pour le renouvellement de la ligne de trésorerie qui sont l'Agence France Locale, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, la Banque Postale, la Société Générale, et la Banque Populaire.

Patrick RESCANIÈRES précise que, suite à la cyberattaque, l'offre ne peut pas être présentée ce soir en conseil d'administration, et qu'elle ne sera connue que le 09.06.2023 au soir.

De fait, Madame la Présidente demande au conseil d'administration de la mandater afin de signer le contrat à l'issue de la consultation qui fournira l'offre économiquement la plus avantageuse, et que le conseil d'administration sera informé de cette souscription lors de la prochaine réunion.

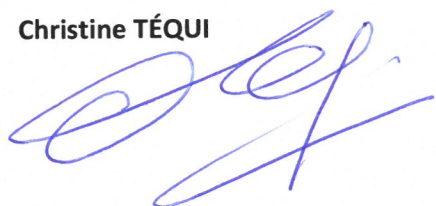
Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, et soumet au vote le rapport.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Clôture de la séance à 18 h 30.

La Présidente,

Christine TÉQUI



Le Secrétaire de séance,

Jérôme BLASQUEZ

